



Le 18 novembre 2020
A Lyon

OBJET : Demande d'audience – 25 novembre 2020

Monsieur le Recteur de l'Académie de Lyon,

A l'approche de la Commission Consultative Paritaire du 27 novembre 2020 qui doit se prononcer sur le licenciement de nombreux AESH n'ayant pas signé leur avenant au contrat les affectant sur des PIALs, nous souhaitons vous alerter sur les problématiques liées aux PIALs et aux conditions de travail des AESH.

Tout d'abord, nous questionnons les procédures liées à la signature de ces avenants et à cette CCP.

L'expérimentation des PIALs ne nous montre que des répercussions négatives sur les AESH et l'Ecole inclusive. Certains d'entre nous contestent leur existence, nous tous contestons la manière dont ils sont mis en place. Nous souhaiterions nous entretenir avec vous sur votre capacité immédiate à agir pour pallier :

- au manque d'organisation d'entretiens professionnels tels que prévus par la circulaire sur le cadre de gestion
- au non-respect du cadre strict des missions des AESH ;
- au manque d'un service de gestion réactif, avec des interlocuteurs et interlocutrices clairement identifiés et à l'écoute ;
- à la non prise en compte systématique des souhaits et expériences spécifiques des AESH pour déterminer leur affectation ;
- au non respect du tableau de grille indiciaire tel que prévu par cadrage ministériel (mise à niveau avec rétroactivité des indices AESH)
- A la non-application réelle des textes prévoyant la communication des informations contenues dans le PPS, la présentation à l'élève et sa famille et la présence aux ESS

Nous aimerions, également, qu'en plus du nombre de recrutements d'AESH, vous nous fassiez parvenir leurs quotités horaires, le nombre de départ d'AESH et d'élèves notifiés dans l'académie.

Nous attendons également plus de détails sur l'application immédiate et rétroactive de la revalorisation de la grille indiciaire des salaires des AESH promise pour l'automne 2020 mais toujours non effective aujourd'hui.

Par ailleurs, il nous paraît important que nous traitions de nouveau du matériel de protection sanitaire fourni par le rectorat qui est toujours très insuffisant et/ou absent dans certains établissements.

Par conséquent, nos organisations, réunies en intersyndicale le mardi 18 novembre, sollicitent une audience, auprès de vous, à la date du 25 novembre à 14h.

Les problèmes soulevés entachent la qualité du service public et de l'Ecole inclusive pour lesquels nous nous posons, comme vous, en principaux défenseurs.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au service public de l'Éducation